

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

PERMETTRE L'OUVERTURE DES BOULANGERIES TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE -
(N° 2503)

N° AS38

AMENDEMENT

présenté par

M. Portes, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur les liens entre la durée du travail, aussi bien journalière, hebdomadaire, annuelle que sur le temps de la vie, et la santé des travailleurs. Ce rapport identifie les principaux dommages en termes de santé au travail et de santé publique d'un allongement continu du temps de travail. Il formule des recommandations visant à l'amélioration de la santé par la réduction du temps de travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cette demande de rapport, le groupe parlementaire de la France insoumise entend alerter sur les conséquences sanitaires néfastes d'une hausse continue du temps de travail.

Le temps de travail annuel moyen d'un salarié français a progressé de plus de 60 heures depuis 2003.

Selon l'OCDE, un travailleur français travaille 1491 heures dans l'année en comprenant les jours fériés et congés payés, soit plus que les allemands, les norvégiens, les danois, les suédois, les autrichiens, les islandais, les luxembourgeois et les hollandais.

Cette hausse continue du temps de travail s'accompagne d'une dégradation de la santé mentale des travailleurs. Des récentes études analysent cette situation alarmante. Le baromètre Empreinte humaine sur l'état psychologique des salariés français rapporte que 47 % des salariés du pays se disent en état de détresse psychologique. Les salariés concernés connaissent d'autres problèmes de santé : à 67 % ils souffrent de maux de tête, à 73 % de problèmes digestifs, à 14 % de problèmes cardiovasculaires.

La corrélation entre la durée du temps de travail et les conséquences sanitaires est établie. Ainsi, selon un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'Organisation Internationale du Travail, travailler plus de 55 heures par semaines augmente le risque d'accident vasculaire cérébral (AVC) de 35 % et celui de mourir d'une maladie cardiaque de 17 %.

La santé des salariés se dégrade, notamment leur santé psychique, tandis que le temps de travail augmente depuis plus de 20 ans. Nous savons par ailleurs que des temps de travail excessifs menacent directement la vie des salariés.

Il est temps de faire un bilan exhaustif et précis des dommages sanitaires causés par les politiques libérales de hausse du temps de travail et de son intensification.

Nous pensons qu'une mesure sanitaire extrêmement efficace, qui permettra de sauver des vies en même temps que de répartir le travail et ses produits, est la réduction du temps de travail.

La macronie s'inscrit dans la logique inverse en obligeant les boulangeries à ouvrir tous les jours de la semaine pour éviter les mises en situation de concurrence déloyale.

Pour toutes ces raisons, le groupe parlementaire de la France insoumise sollicite la remise d'un rapport portant sur les liens entre santé des travailleurs et temps de travail.